

Démarche : Fiche 2 VERSAILLES : Demande d'agrément - Intervenants rémunérés en EPS dans les écoles de la circonscription.

Organisme : IEN VERSAILLES

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Attention : cette démarche simplifiée sera fermée à compter du 1?? décembre 2025 !

Les demandes d'agrément s'effectuent désormais par la plateforme Colibris :
<https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/dsden-78/agrement-intervenants-eps-remunereres/>

Circonscription de VERSAILLES

Cette demande d'agrément est à effectuer uniquement par les intervenants extérieurs rémunérés en EPS ne bénéficiant pas de la réputation d'agrément. (Cf. circulaire départementale du 4 novembre 2019)

Coordonnées de l'intervenant

Civilité

Mme

M.

Nom

Nom de naissance

--

Nom d'usage

A indiquer si différent du nom de naissance. (nom marital pour les femmes mariées)

--

Prénom

--

Date de naissance

--

Fiche 2 VERSAILLES : Demande d'agrément - Intervenants rémunérés en EPS dans les écoles de la

Pays de naissance

département de naissance

(si né en France)

Commune

Statut

Sélectionnez parmi les 3 propositions celle correspondant à votre situation.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Fonctionnaire dont le statut ne prévoit pas l'encadrement d'une activité physique et sportive.
- Agent public non titulaire, non enseignant
- Professionnel du cirque ou de la danse

Domaine d'activité

Année scolaire de l'intervention

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 2019 - 2020

- 2020 - 2021

- 2021 - 2022

- 2022 - 2023

- 2023 - 2024

- 2024 - 2025

- 2025 - 2026

- 2026 - 2027

- 2027 - 2028

- 2028 - 2029

- 2029 - 2030

- 2030 - 2031

- 2031 - 2032

- 2032 - 2033

- 2033 - 2034

- 2034 - 2035

- 2035 - 2036

- 2036 - 2037

- 2037 - 2038

Fiche 2 VERSAILLES : Demande d'agrément - Intervenants rémunérés en EPS dans les écoles de la

2038 - 2039

2039 - 2040

Type d'activité 1

Multi activités

Toutes activités ne nécessitant pas un encadrement renforcé

Activité spécifique ne nécessitant pas un encadrement renforcé

athlétisme

badminton

baseball

basketball

boxe éducative

capoeira

chambara

clique

cyclisme

danse

escrime

football

futsal

golf

gourou

gymnastique artistique

gymnastique rythmique

handball

hip hop

hockey sur gazon

jitsu

judo

karaté

kendo

kinball

lutte

padel

Fiche 2 VERSAILLES : Demande d'agrément - Intervenants rémunérés en EPS dans les écoles de la

pelote basque

pétanque

randonnée pédestre

roller

rugby

speedminton

tennis

tennis de table

trampline

ultimate

volley ball

Activité spécifique nécessitant un encadrement renforcé

aviron

canoé kayak

char à voile

équitation

escalade

hockey sur glace

natation

natation synchronisée

paddle

planche à voile

sk alpin

sk de fond

tir à l'arc

voile

water polo

Employeur

Nom de l'employeur

Adresse

Fiche 2 VERSAILLES : Demande d'agrément - Intervenants rémunérés en EPS dans les écoles de la

Téléphone

Email

Pièces à joindre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Arrêté de nomination

Obligatoire pour les fonctionnaires dont le statut ne prévoit pas l'encadrement d'une activité physique et sportive.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de l'employeur

Pour les fonctionnaires et pour les agents publics non titulaires non enseignants. pour danse et cirque ?

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Diplôme

Pour les fonctionnaires et pour les agents publics non titulaires.

Pour les professionnels du cirque ou de la danse qui possèdent un BIAC, DE Danse, BPJEPS arts du cirque...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- CV ou parcours professionnel

Pour la danse en l'absence de diplôme.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- attestation d'affiliation de la structure employeur à la FFEC

Pour intervenants en "arts du cirque", titulaires uniquement du BIAC